

# Cohérence des politiques pour systèmes alimentaires durables

Note de référence de la Coalition Contre la Faim



## Introduction

Assurer la sécurité alimentaire à travers le monde passe par la construction de systèmes alimentaires durables. Ce processus dépend autant des politiques de coopération au développement que d'autres politiques publiques. Cette note politique synthétise la manière dont certaines politiques publiques influencent les systèmes alimentaires. Dans ce sens, nous aborderons successivement la manière dont les enjeux de commerce, de climat, de biodiversité, de genre, de santé et de migration<sup>1</sup> croisent ceux de l'agriculture et de l'alimentation. Pour faciliter l'analyse, ils seront abordés tels des carrefours même si dans la réalité ces domaines n'ont pas de frontière claire et s'entremêlent de façon multiple. Il est à noter que le terme « système alimentaire » est ici utilisé pour souligner la complexité des enjeux agricoles et alimentaires et les interdépendances qui les lient à d'autres secteurs. Le terme « durable », quant à lui, implique que le système alimentaire a pour visée de garantir « à chacun.e la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures »<sup>2</sup>.

Soutenir des actions de développement agricole est fondamental pour agir sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle actuelle et future des populations à travers le monde. Cependant, l'impact de ce soutien restera largement limité voire nul si les nombreuses politiques qui influencent les systèmes alimentaires ne s'alignent pas avec cet objectif. À l'inverse, améliorer la cohérence des politiques permet la création de boucles de rétroaction positives et des co-bénéfices pour plusieurs enjeux. Par exemple, l'adoption de régimes alimentaires sains et diversifiés est un enjeu majeur de santé publique. Et en même temps, la production d'une

diversité d'aliments implique une riche agrobiodiversité, qui elle-même engendre une meilleure résilience face au changement climatique<sup>3</sup>. Ensuite, garantir la sécurité alimentaire de toutes et tous implique également de s'attaquer aux inégalités de genre. En effet, les personnes qui consomment le moins d'aliments, les moins nutritifs et de moins bonne qualité, sont majoritairement des femmes. Ainsi, pour que les systèmes alimentaires soient durables, ils nécessitent d'être inclusifs<sup>4</sup>. Des politiques commerciales plus justes et durables ont un impact sur la sécurité alimentaire, mais elles ont aussi un impact positif sur le climat et la biodiversité. Tous les enjeux sont liés entre eux et interdépendants. Ainsi, les décisions politiques doivent adopter un regard plus systémique des enjeux et prioriser des objectifs fondamentaux au sein de l'ensemble des politiques publiques.

Une approche basée sur les droits humains permet d'aborder la cohérence des politiques pour le développement, en accord avec les obligations nationales<sup>5</sup> et internationales<sup>6</sup> de la Belgique, tout en offrant un cadre de référence clair et internationalement reconnu. L'objectif étant *in fine* de répondre à cette question : « Est-ce que la politique à adopter ou à adapter participe à la réalisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, tant en Belgique que dans les pays tiers, et, qu'à minima, elle ne lui porte pas atteinte ? »<sup>7</sup>.

1 Cette note ne prétend pas à l'exhaustivité, elle vise simplement à illustrer certaines dimensions de la cohérence. Le choix des thèmes est lié à la réalisation, en amont de cette note, d'ateliers en collaboration avec d'autres alliances de plaidoyer. D'autres thèmes sont également importants pour la cohérence des politiques pour des systèmes alimentaires durables : la question du travail décent, de la protection sociale, de la régulation du secteur privé, de la finance, des politiques énergétiques ou encore les politiques environnementales qui n'ont pas trait au climat et à la biodiversité.

2 "Food security and nutrition, Building a global narrative towards 2030", HLPE, 2020, p.91.

3 "The State of the World's Biodiversity for food and agriculture", FAO, 2019.

4 "The Status of Women in Agrifood Systems", FAO, 2023.

5 Voir notamment les obligations et références spécifiques à l'approche basée sur les droits, les droits humains et la cohérence des politiques dans les articles 2, 4, 8, 9, 11, 16 et 31 de la Loi relative à la Coopération au Développement, 19 mars 2013.

6 FIAN Belgium, La coopération belge en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire : bilan et perspectives. Vers une approche basée sur les droits humains ?, 2016,

7 Pour une analyse approfondie de la « Cohérence des politiques avec le droit à l'alimentation », ainsi que les recommandations liées faites par la CCF, lire : CNCD-11.11.11 et FIAN Belgium : « Ceux qui ont faim ont droit : Le droit à l'alimentation comme outil de cohérence des politiques en faveur du développement », 2013. Coalition Contre la Faim, Policy Brief: Une cohérence des politiques pour le droit à l'alimentation, 2014.

## Commerce

### La libéralisation dérégulée nuit au droit à l'alimentation et à l'environnement

Si les échanges commerciaux internationaux peuvent jouer un rôle positif pour assurer la sécurité alimentaire de chaque pays, les échanges dérégulés, sans balises sociales et environnementales, constituent une menace pour le droit à l'alimentation et l'environnement. La libéralisation agricole, engagée dès les années 80 dans les cycles de négociation du GATT<sup>8</sup>, a mis en concurrence l'ensemble des agricultures à travers le monde, agricultures qui sont pourtant extrêmement différentes à de nombreux égards, notamment en termes de productivité et de soutien public<sup>9</sup>. Les régions les plus compétitives par secteur en ont profité, et au sein de celles-ci les plus gros acteurs, alors que les autres régions ont vu les revenus des agricultrices et agriculteurs baisser drastiquement. Cela a créé les conditions d'une paupérisation rurale importante, où une large part de la population dispose de revenus trop faibles pour vivre dignement et garantir sa sécurité alimentaire. Ainsi, 80% des personnes souffrant de la faim dans le monde sont des paysannes et des paysans<sup>10</sup>.

Ce marché agricole libéralisé peut avoir pour effet de bloquer également toutes les ambitions de régulation sociales et environnementales car l'augmentation des standards de production au sein d'un pays pénalise ce même pays sur le marché international<sup>11</sup>.

### Libéralisation asymétrique et vulnérabilités

Alors que de nombreux pays du Nord compensent ces prix internationaux structurellement bas par des aides aux agriculteurs, les pays du Sud n'en ont ni les moyens financiers, ni le droit<sup>12</sup>. Les plans d'ajustement

structurels et autres conditionnalités auxquels ont été et sont soumis de nombreux pays pauvres limitent fortement leur souveraineté alimentaire en imposant des ouvertures commerciales, une spécialisation dans les matières premières vouées à l'export et des réductions de dépenses publiques<sup>13</sup>.

Un système alimentaire basé sur des chaînes de valeur internationales, longues et financiarisées, crée des risques importants de vulnérabilité et d'instabilité<sup>14</sup>, comme en ont attesté successivement la crise du Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine. Ces vulnérabilités sont particulièrement importantes pour les pays qui dépendent fortement des importations pour se nourrir, comme de nombreux pays à faible revenus qui se sont spécialisés dans des cultures d'exportation.

### Recommandations

- Réformer l'accord de l'OMC sur l'agriculture pour permettre aux pays en développement d'utiliser librement des outils de stockage<sup>15</sup> et des instruments de régulation commerciale afin de protéger leurs agriculteur-trice-s et de renforcer la résilience de leurs systèmes alimentaires<sup>16</sup>.
- Réviser le modèle des accords de commerce de l'Union européenne afin de garantir la présence d'un chapitre contraignant sur le développement durable assorti d'un mécanisme de sanction et de mesures miroirs sectorielles en matière agricole.
- Aligner les politiques commerciales européennes avec le Pacte vert, en particulier avec la stratégie Farm 2 Fork<sup>17</sup> et plus spécifiquement son point 4 qui prévoit de contribuer à la transition mondiale<sup>18</sup>. Cela implique entre autres de cesser l'exportation de pesticides interdits.

8 OMC, General Agreement on Tariffs and Trade, [www.wto.org/english/tratop\\_e/serv\\_e/gatsqa\\_e.htm](http://www.wto.org/english/tratop_e/serv_e/gatsqa_e.htm)

9 Gérard Choplin et Karin Ulmer, Agriculture et commerce international, Coalition contre la faim, décembre 2022

10 Nations-unies, Les paysans nourrissent le monde sans pour autant avoir droit à l'alimentation, dénonce l'ONU, 12 avril 2018.

11 Alice Pirlot, La dimension environnementale des accords de libre-échange : une perspective européenne, 2020.

12 Les pays industrialisés ont réussi lors des étapes clés de la libéralisation (GATT, OMC, ALE...) à s'arroger des exceptions leur permettant de poursuivre des formes de soutien financier au secteur agricole (notamment les boîtes bleue et verte au sein de l'accord sur l'agriculture de l'OMC).

13 IPES FOOD, Breaking the Cycle of Unsustainable Food Systems, Hunger and Debt, mars 2023.

14 Instabilité renforcée par la spéculation financière sur les marchés agricoles.

15 IISD Report, Procuring Food Stocks Under World Trade Organization Farm Subsidy Rules: Finding a permanent solution, 2021.

16 Michel Buisson et ali., Pour sauver l'agriculture paysanne, changeons les règles actuelles du commerce international agricole, 2017; Michel Buisson, Conquérir la souveraineté alimentaire, L'Harmattan, 2013.

17 Réduction de 50% des pesticides, de 20 % des engrais chimiques, passer à 25% de surface agricole en BIO.

18 Commission européenne, Une stratégie «De la ferme à la table», 20 mai 2020

## Climat

### Causes

Les systèmes alimentaires émettent environ un tiers des gaz à effet de serre anthropiques : méthane notamment lié à l'élevage, protoxyde d'azote lié aux engrais, gaz carbonique émis par le changement d'affectation des terres, la production d'intrants, la mécanisation, la transformation, le transport, la préparation des aliments. Étant une contributrice importante, l'agriculture, et de manière plus large les systèmes alimentaires, sont donc d'importants leviers d'atténuation.

### Victimes

Les paysannes et paysans sont en première ligne des effets des changements climatiques. Les changements de températures, de précipitation et les événements extrêmes impactent fortement l'agriculture, et les rendements de la plupart des régions du monde s'en trouvent affectés. Les changements climatiques augmentent la vulnérabilité des productrices et producteurs agricoles et des systèmes alimentaires dans leur ensemble. Pourtant, la plupart des paysan·ne·s et les pays où ils constituent une part importante de la population active sont de très faibles contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre, historiques et en cours. Par exemple, l'Afrique n'a qu'une infime responsabilité historique et n'émet aujourd'hui que 4% des GES mondiaux<sup>19</sup>. Les paysan·ne·s africain·e·s subissent pourtant de plein fouet ces changements, comme en atteste par exemple l'exceptionnelle sécheresse qui touche la corne de l'Afrique depuis 2020<sup>20</sup>.

Face à cette situation d'injustice, les flux financiers internationaux destinés à l'adaptation des agricultures sont largement insuffisants et n'atteignent pas assez les groupes les plus vulnérables. Comme le rappelle le FIDA : « Les petits exploitants agricoles produisent jusqu'à 80% de la nourriture dans les pays en développement, mais reçoivent moins de 1,7% des financements climatiques.

Pour éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et pour garantir à tous un avenir meilleur et plus vert, il faut placer les petits producteurs au cœur des discussions sur les changements climatiques »<sup>21</sup>. Les paysannes et les paysans sont donc les premières victimes, mais ils font également partie de la solution.

### Solution et fausses solutions

De nombreuses solutions d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation existent. Il est important d'adopter une démarche systémique pour guider ces transformations au sein des systèmes alimentaires. En effet, les changements guidés par une considération unique, comme par exemple l'atténuation via la comptabilité carbone, ne permettent pas de délivrer les multiples résultats nécessaires (biodiversité, climat, sécurité alimentaire). Il convient également d'être prudent avec les nombreuses solutions climatiques basées sur l'usage des terres (agrocarburant, séquestration du carbone dans le sol, agrivoltaïsme, afforestation) car ces solutions risquent d'exacerber les tensions autour de l'usage des terres, et par conséquent risquent d'affecter la sécurité alimentaire des communautés marginalisées et des populations autochtones.

Pour faire face aux changements en cours, le maître mot est de développer des systèmes qui soient plus résilients aux chocs, qui garantissent l'équité sociale des systèmes alimentaires et qui émettent moins de gaz à effet de serre tout en respectant la biodiversité. Les principes de l'agroécologie semblent particulièrement pertinents pour accompagner ces transformations nécessaires des systèmes alimentaires<sup>22</sup>.

### Les systèmes alimentaires dans les négociations UNFCCC<sup>23</sup>

Bien que fondamental, il a fallu beaucoup de temps pour que l'enjeu alimentaire soit pris en compte dans les négociations internationales sur le climat. C'est le cas depuis la mise en place du Koronivia Joint Work on Agriculture lors de la COP23 en 2017. Son mandat

19 Inter réseaux développement rural, 2022, « Grain de Sel : Environnement et agriculture les meilleurs ennemis ? ».

20 <https://edition.cnn.com/2023/04/27/africa/drought-horn-of-africa-climate-change-intl/index.html>

21 <https://www.ifad.org/fr/web/events/cop27>

22 Comme le rappelle le HLPE : « Les pratiques agroécologiques contribuent non seulement à la sécurité alimentaire et à la nutrition, mais aussi à 10 des 17 objectifs de développement durable[...], l'agroécologie peut également [...] faciliter la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ». HLPE, 2019, p.48.

23 United Nations Framework Convention on Climate Change



a expiré lors de la COP27 mais un nouveau mandat intitulé « Sharm el-Sheikh Joint Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security » a été acté pour la période 2022-2026. Le texte final du KJWA a des lacunes, l'agroécologie n'a par exemple pas été mentionnée, mais dans son ensemble il pointe dans la bonne direction<sup>24</sup>. L'inclusion de l'alimentation dans la « cover decision » de la COP27 montre par ailleurs l'intérêt politique grandissant pour le secteur.

## Recommandations

- Les politiques climatiques doivent intégrer des actions fortes pour l'atténuation des émissions des systèmes alimentaires, mais également pour soutenir l'adaptation des paysan·ne·s aux changements climatiques en cours. Des financements doivent être accessibles aux actrices et acteurs sur le terrain et soutenir l'adaptation des smallholders. C'est une question de justice climatique.
- Les politiques climatiques doivent soutenir les solutions holistiques et cohérentes, comme celles basées sur les principes de l'agroécologie<sup>25</sup>, qui ont un impact non seulement sur le climat mais aussi sur d'autres enjeux essentiels comme la sécurité alimentaire et la biodiversité.
- Les politiques de soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent également soutenir les solutions holistiques qui tiennent compte de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, de la biodiversité et la lutte contre les inégalités.

## Biodiversité

### Perte de biodiversité

Le dernier rapport de l'ONU sur la biodiversité<sup>26</sup> ne mâche pas ses mots : nous vivons la sixième vague d'extinction des espèces, c'est la première à laquelle

l'humanité participe et dont elle est la cause. La perte de biodiversité compromet la résilience des écosystèmes et affecte leur capacité à fournir des services écosystémiques tels que la nourriture, l'eau potable et le bois de chauffage. La disparition des insectes pollinisateurs illustre parfaitement la façon dont la perte de biodiversité hypothèque les conditions de vie de l'humanité. Six des neuf limites planétaires ont été franchies, notamment l'intégrité de la biosphère (diversité génétique), l'utilisation des sols, la consommation d'eau douce (« eau verte » disponible pour les plantes), la pollution par le phosphore et l'azote et, bien sûr, le changement climatique<sup>27</sup>. À l'exception du changement climatique, l'agriculture est responsable à 80% et plus du dépassement de ces limites planétaires.

La production alimentaire actuelle repose largement sur des pratiques intensives non durables qui dégradent les sols et les écosystèmes, ce qui a déjà réduit la productivité de 23% des sols du monde<sup>28</sup>. La consommation mondiale croissante de calories et de viande bon marché exacerbe ces pressions. Plus d'un tiers des terres émergées et près de 75 % de l'eau douce disponible sont utilisés pour l'agriculture et l'élevage. L'agriculture, et la conversion associée d'écosystèmes naturels tels que les forêts en terres agricoles ou en prairies, est la principale cause de la perte de biodiversité.

### Perte d'agrobiodiversité

Au sein même des systèmes alimentaires, la diversité génétique des cultures s'est également effondrée : en un siècle, 90 % des variétés cultivées ont disparu, il en est de même pour environ la moitié des races de bétail et la plupart des zones de pêche ont été surexploitées<sup>29</sup>. À peine 12 espèces végétales et 5 espèces animales constituent 75 % de la nourriture consommée et nous tirons la moitié de nos calories d'à peine 3 céréales (blé, riz et maïs), généralement produites en monocultures de grande échelle<sup>30</sup>. Les connaissances et la culture locales font également partie intégrante de l'agrobiodiversité,

24 « It didn't give big agriculture the space it was hoping for, but really emphasised the input of smallholder farms, the importance of food security and equity » <https://www.carbonbrief.org/cop27-key-outcomes-for-food-forests-land-and-nature-at-the-un-climate-talks-in-egypt/>

25 Le HLPE du Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale considère l'agroécologie comme une réponse cohérente à de nombreux défis fondamentaux tels que les changements climatiques, la lutte contre la perte de biodiversité et la désertification.

26 "Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating' - United Nations Sustainable Development", UN, 2019.

27 Planetary boundaries - Stockholm Resilience Centre.

28 "Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating' - United Nations Sustainable Development", UN, 2019.

29 pr-2019-05-22-idb-en.pdf (cbd.int)

30 What is Agrobiodiversity? (fao.org)

car c'est l'activité humaine de l'agriculture qui façonne et maintient cette biodiversité. La perte de biodiversité et l'érosion des systèmes de connaissances et des cultures locales dues à la domination du modèle d'agriculture industrielle intensive compromettent la résilience des agroécosystèmes et les rendent plus vulnérables aux ravageurs, aux maladies, au changement climatique, etc.

## Les systèmes alimentaires dans les négociations UNCBD<sup>31</sup>

L'importance de la transformation vers des systèmes alimentaires durables est reconnue dans le nouveau «Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal» adopté en décembre 2022, qui comprend quatre objectifs et 23 cibles à atteindre d'ici 2030<sup>32</sup>. La cible 10 indique qu'il faut veiller à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture, de pêche et de sylviculture soient gérées de manière durable, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité. "Ceci demande une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience, à l'efficacité et à la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire. En même temps, ces pratiques contribuent à la conservation et à la restauration de la biodiversité et au maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services des écosystèmes". Ce nouvel accord comprend également des dispositions visant à réduire la pollution en diminuant de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement et le risque d'utilisation de pesticides très dangereux. Le rôle des communautés autochtones dans la protection et l'utilisation durable des zones naturelles y est également reconnu.

## Recommandations

- Adopter une approche holistique et préventive de la santé humaine et des écosystèmes basée sur les droits humains et ceux du vivant (concepts « One Health » et résilience socio-écologique).

- L'agriculture et la nature sont fortement imbriquées et interdépendantes. S'il est fondamental de protéger et de limiter fortement l'interaction humaine avec certaines zones à haute valeur naturelle, il est également indispensable de protéger et promouvoir l'agro-biodiversité des zones cultivées via l'interdiction des pratiques les plus dommageables et la promotion des pratiques agroécologiques.
- Encourager les habitudes alimentaires les moins gourmandes en terre en diminuant la part de protéines animales dans les régimes alimentaires des pays riches et des classes moyennes des pays émergents.

## Genre

### Un monde rural féminin invisibilisé

Un quart de la population mondiale est constitué de femmes vivant en milieu rural, dont l'agriculture est la principale ressource financière. Environ 60 % des femmes d'Asie du Sud et d'Océanie et jusqu'à 90 % des femmes d'Afrique subsaharienne tirent un revenu de l'agriculture<sup>33,34</sup>. Il y a une tendance à la féminisation de l'agriculture mondiale. Elle est souvent attribuée au fait que les hommes sont plus enclins à migrer en milieu urbain ou dans des grandes exploitations à la recherche de revenus, laissant la production alimentaire de la famille et de la communauté à la charge des femmes. Comme le travail est majoritairement informel, les contributions des agricultrices à l'agriculture et à l'alimentation sont souvent invisibilisées.

Il y a également une tendance grandissante à la féminisation de la pauvreté : la majorité des 1,5 milliard de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour sont des femmes et des enfants. La faim aussi a un visage féminin : en 2020, il y avait 10% de femmes et de filles en plus souffrant de la faim que d'hommes<sup>35</sup>.

31 United Nations Convention on Biological Diversity

32 « Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Projet de décision proposé par le président » Convention sur la diversité biologique, ONU programme pour l'environnement, 18 décembre 2022, Montréal (Canada), p.11, <https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

33 Glazebrouk, T., 2020, Gender Matters: Climate Change, Gender Bias, and Women's Farming in the Global South and North.

34 International Labour Organization (ILO), 2016, Women at work: Trends 2016, International Labour Office, Geneva, Switzerland, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms\\_870519.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_870519.pdf)

35 SOFI Report 2021, <https://www.fao.org/3/cb4474en/cb4474en.pdf>

## Accès aux ressources productives et à la formation

Les 500 millions de femmes tirant leurs revenus de l'agriculture de subsistance ne détiennent souvent pas la terre et y ont un accès difficile<sup>36</sup>. Rappelons que la majorité des régimes sont patriarcaux et que les lois de transmission de la terre (et les us et coutumes) sont donc souvent en défaveur des femmes. Ainsi, seulement 15% des détenteurs de terres dans le monde sont des femmes<sup>37</sup>. Le manque d'accès à la terre mais également aux autres ressources productives (eau, semences, services d'extensions, intrants, capitaux) constitue un frein important à l'autonomisation, aux droits des femmes et à l'atteinte de leur plein potentiel. Il en va de même pour l'accès à la formation. Des formations aux techniques agricoles et à l'environnement peuvent permettre aux femmes de s'autonomiser et de développer leurs projets<sup>38</sup>. Investir dans des politiques publiques et programmes visant à renforcer l'autonomie, l'accès aux ressources productives et finalement *l'agencéité*<sup>39</sup> des femmes est fondamental pour construire des systèmes alimentaires durables.

## Inégalités au sein des familles rurales

La distribution des rôles au sein des familles rurales est souvent inégalitaire, la valeur associée aux tâches productives diffère largement selon qu'elles soient attribuées aux femmes ou aux hommes, et les femmes doivent de surcroît cumuler tâches productives et reproductives. Il est nécessaire de promouvoir l'autonomie des femmes rurales à travers une coresponsabilité familiale et citoyenne entre hommes et femmes et de reconnaître la valeur du « care » (soins aux personnes) en tant que responsabilité collective pour la société, au vu de son importance pour la santé humaine et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En parallèle, il s'agit de lutter contre les stéréotypes de genre et les normes sociales préjudiciables au partage équitable des responsabilités au sein du ménage. Cela peut se faire à travers des initiatives d'engagement des hommes

et des garçons en faveur de masculinités alternatives mais aussi en travaillant sur le droit à l'éducation. À cet égard, il est important d'œuvrer à une éducation transformatrice des relations de genre qui permette de repenser les relations de pouvoir en matière de genre, en créant une prise de conscience sur les fondements des inégalités et les systèmes d'oppression, et en incluant dans l'apprentissage l'importance du consentement, de l'empathie et du respect mutuel.

## Gouvernance et chaînes de valeur

Travailler à l'amélioration de la place des femmes au sein des chaînes de valeurs, en soutenant l'entrepreneuriat féminin et les salaires des femmes, est l'approche souvent privilégiée par les gouvernements et les agences de développement pour améliorer l'égalité des genres. Cependant, si ce travail n'est pas accompagné d'une analyse des inégalités systémiques au sein des systèmes alimentaires, et sur la façon dont celles-ci touchent spécifiquement les femmes, elles resteront largement insuffisantes. Cet effort pour l'égalité des genres et l'empowerment féminin doit s'accompagner d'un empowerment plus large : celui du monde paysan et des travailleuses et travailleurs des systèmes alimentaires qui doivent être à même de peser dans la définition des systèmes alimentaires. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a une sous-représentation chronique des femmes dans les syndicats paysans et agricoles. Et ce qui est vrai pour la représentation paysanne vaut pour l'ensemble du spectre politique : la gouvernance des systèmes alimentaires reflète peu les besoins spécifiques des femmes, notamment car elles y sont largement sous représentées.

## Recommandations

- Les programmes portant sur l'accès aux ressources, le développement de l'agriculture et de l'agroécologie, l'adaptation aux changements climatiques en milieu rural doivent mettre en œuvre une approche transformative du genre : accorder une place

36 Glazebrouk, T., 2020, Gender Matters: Climate Change, Gender Bias, and Women's Farming in the Global South and North.

37 Ibidem

38 ONU femmes, Femmes rurales, <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/rural-women>, consulté le 23 août 2023

39 "L'agencéité est la faculté d'une personne d'agir – individuellement ou collectivement – de manière indépendante pour choisir les aliments qu'elle consomme, les aliments qu'elle produit et la manière dont ces aliments sont produits, transformés et distribués et de participer aux processus stratégiques qui façonnent les systèmes alimentaires. Afin de protéger l'agencéité, les systèmes sociopolitiques doivent soutenir des structures de gouvernance qui permettent de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous". HLPE, 2020, énoncé d'une vision globale pour 2030.

spécifique aux femmes, réfléchir aux impacts sur l'égalité des genres des actions soutenues et faire une analyse de l'affectation des fonds et une budgétisation sensible au genre.

- Identifier et soutenir des initiatives d'engagement des hommes et des garçons en faveur de masculinités alternatives et de la coresponsabilité familiale et citoyenne.
- La gouvernance des systèmes alimentaires doit être mieux équilibrée en termes de genre. Il est nécessaire pour cela de renforcer la place des femmes au sein des organisations paysannes ainsi que de renforcer la place des organisations paysannes au sein des systèmes alimentaires.

## Santé

Nos systèmes alimentaires ont des retombées considérables sur la santé, et génèrent d'importants coûts humains et économiques. L'alimentation, l'agriculture et la santé sont liées de multiples manières.

### Malnutrition

Ainsi, les enjeux de malnutrition et de sous-alimentation sont avant tout des enjeux de santé publique. La sous-alimentation d'abord, qui touche 735 millions de personnes, engendre de nombreuses maladies et des retards de croissance, elle tue chaque jour 25 000 personnes<sup>40</sup>. Les régimes alimentaires pauvres en micronutriments, ensuite, engendrent également toute une série de problèmes de santé tout au long de la vie. Ces carences amènent des risques de retard de croissance, d'affaiblissement de la fonction immunitaire (et des risques d'infections en résultant), de perte de productivité, de capacité intellectuelle réduite et de maladies chroniques<sup>41</sup>. Actuellement, deux milliards de personnes dans le monde souffrent de carences en micronutriments. Le surpoids et l'obésité, enfin, qui

peuvent être complémentaires aux carences, ont atteint dans de nombreux pays des niveaux épidémiques<sup>42</sup>. Si les tendances actuelles se poursuivent, près de la moitié de la population mondiale sera en surpoids ou obèse d'ici 2030<sup>43</sup>. Le surpoids et l'obésité augmentent le risque de contracter des maladies non transmissibles comme les maladies cardio-vasculaires, le diabète ou encore les cancers. Ces maladies sont désormais la principale cause de mortalité dans le monde.

### Santé des travailleur-euse-s

Les systèmes alimentaires font également peser des risques sur la santé des nombreuses personnes qui y travaillent dans des conditions précaires, au niveau de la production mais également à d'autres étapes de la chaîne d'approvisionnement. À l'échelle mondiale, il est estimé que la production agricole et la pêche commerciale coûtent chaque année la vie à 170 000 et 24 000 personnes respectivement<sup>44</sup>. Que ce soit par des intoxications dues aux pesticides et/ou des blessures dans les circuits de transformation et de vente des aliments, les systèmes alimentaires ont de graves impacts négatifs sur les personnes y travaillant. Les cancers hématopoïétiques (les cancers touchant le sang, la moelle osseuse et les ganglions lymphatiques)<sup>45</sup>, la maladie de Parkinson et les tumeurs solides (dans le cerveau, le colon, la prostate ou les reins) ont été associés aux pesticides dans des études portant sur de grandes populations<sup>46</sup>.

### Pollutions

Les différents types de pollution environnementale liés aux systèmes alimentaires (pesticides, nitrates, phosphates, etc.), notamment de l'air et de l'eau touchent non seulement les travailleur-euse-s de ces secteurs mais également l'ensemble de la population humaine et du vivant. Les risques de zoonoses comme le covid-19, exacerbés par des conditions d'élevage intensifs et la diminution des habitats naturels<sup>47</sup>, jettent également un éclairage nouveau et fondamental sur les liens entre

40 <https://www.un.org/fr/chronicle/article/chaque-jour-25-000-personnes-meurent-de-faim>

41 Bailey, R.L., 2015 « The epidemiology of global micronutrient deficiencies », doi:10.1159/000371618.

42 Chan, M., 2016, « Obesity and diabetes: The slow-motion disaster », Keynote address at the 47th meeting of the National Academy of Medicine.

43 McKinsey Global Institute, 2014, « Overcoming Obesity: An Initial Economic Analysis ».

44 Nelson, W.J., 2012, « Meeting the challenge of feeding 9 billion people safely and securely », Journal of Agromedicine.

45 Merhi, M., 2007, « Occupational exposure to pesticides and risk of hematopoietic cancers: Meta-analysis of case-control studies », Cancer Causes Control.

46 Bassil, K.L., 2007, « Cancer health effects of pesticides », Can. Fam. Physician.

47 Jones, B.A., 2013, « Zoonosis emergence linked to agricultural intensification and environmental change », PNAS 110.



santé et systèmes alimentaires. Santé humaine, santé animale et état des écosystèmes sont étroitement liés, une approche « One Health » qui donne une place centrale aux systèmes alimentaires est nécessaire.

## Recommandations

- Mieux visibilité des personnes touchées négativement par les conséquences sanitaires des systèmes alimentaires, de nombreux cas ne sont pas recensés ou ne sont pas reliés à des pratiques alimentaires ou professionnelles au sein des systèmes alimentaires.
- Donner des financements publics en suffisance pour que la recherche scientifique sur la santé publique relève de l'intérêt général et éviter que les sources de financements n'orientent les résultats et les questions de recherche<sup>48</sup>.
- Adopter une approche « One Health », autant dans la recherche que dans les politiques publiques.

## Migration

### La mobilité humaine comme stratégie de résilience

La mobilité humaine fait partie intégrante des systèmes alimentaires et des stratégies de subsistance pour des milliers de communautés dans le monde. Les mouvements de personnes depuis les milieux ruraux sont alimentés par divers facteurs interconnectés. La migration n'est pas seulement un mal des systèmes alimentaires défaillants ou en crise, mais peut aussi représenter une stratégie d'adaptation aux défis multiples vécus par les communautés paysannes dans le monde. Par exemple, l'élevage pastoral est basé sur la mobilité des troupeaux et leurs bergers, notamment en fonction du climat. Dans certaines régions, telles que le Sahel ou l'Afrique de l'Est, les migrations saisonnières et circulaires représentent une stratégie de survie depuis des siècles. Enfin, la mobilité des personnes peut soutenir la sécurité alimentaire des communautés par le

biais de transferts de fonds ou d'expertise technique de la part des membres de la diaspora<sup>49</sup>.

Aujourd'hui, il est d'autant plus important de rappeler ces liens qu'ils sont mis à mal par les changements climatiques, par la crise alimentaire mondiale, ainsi que par le renforcement des politiques migratoires restrictives. Il est indispensable de mener des politiques cohérentes qui conçoivent la mobilité humaine comme une source de développement au sein des systèmes alimentaires<sup>50</sup>.

### Les dangers de l'instrumentalisation des politiques de développement

Les projets de développement de l'agriculture peuvent être vus comme une manière de promouvoir la fixation des populations rurales, au détriment de la migration. Il s'agit là d'un détournement de l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui risque de laisser de côté les populations les plus vulnérables. Les stratégies d'adaptation locales et le renforcement des systèmes alimentaires durables ne doivent pas être considérés comme des moyens d'empêcher les gens de se déplacer, mais plutôt de garantir que les populations ne soient pas contraintes de le faire.

### Des voies sûres et légales

Les politiques migratoires répressives entravent les stratégies d'adaptation des ménages et des communautés rurales qui dépendent de la migration en nuisant directement aux mouvements et aux droits des personnes migrantes. Au contraire, des politiques de libre circulation promeuvent les bienfaits de la migration pour la sécurité alimentaire et minimisent les risques liés aux voies irrégulières, souvent dangereuses et menant à l'exploitation des personnes en mouvement.

### Les droits des travailleur·euse·s migrant·e·s dans les systèmes alimentaires

En Europe et ailleurs, le secteur agricole continue de produire des situations d'exploitation et des violations des droits des personnes migrantes en travail

48 Lesser et al. (2007) indiquent dans une analyse des recherches dans le domaine de la nutrition sur les sodas, le jus et le lait que la source de financement peut avoir une incidence significative sur les conclusions d'une étude — notamment, 0 % des études soutenues par le secteur privé obtenant un résultat défavorable (comparé à 37 % des études financées par des fonds publics).

49 Pour plus d'informations, voir les conclusions du projet de recherche MIGRADAPT (2017-2021).

50 Cette vision est d'ailleurs centrale à la Note stratégique de la Coopération belge parue en 2022 : « La migration comme levier de développement durable ».

saisonnier<sup>51</sup>. L'accès au travail agricole et au droit foncier pour les populations réfugiées accueillies dans des milieux ruraux peut renforcer leur intégration et leur résilience dans les pays d'accueil<sup>52</sup>.

## Recommandations

- Reconnaître la contribution de la migration en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Mettre en place des voies sûres et légales de migration afin de permettre aux communautés de prendre des choix et d'adopter des stratégies d'adaptation et de résilience.
- Protéger et garantir les droits des travailleur-euse-s migrant-e-s dans l'agriculture et au-delà dans le but de développer des systèmes alimentaires réellement justes et durables.

## Conclusion : Cohérence des politiques

En Belgique, un cadre a été créé par la loi sur la coopération au développement (19 mars 2013), qui définit la cohérence des politiques pour le développement (CPD) à l'article 2, 16° comme un « processus visant à garantir que les objectifs et les résultats de la politique de coopération au développement d'un gouvernement ne sont pas contrecarrés par les politiques de ce gouvernement dans d'autres domaines qui ont un impact sur les pays en développement et que ces autres politiques soutiennent les objectifs de développement dans la mesure du possible ». La loi prévoit également à l'article 31 que, pour assurer la cohérence des politiques, « les avant-projets de loi et les projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise par une disposition légale ou réglementaire font l'objet d'une analyse d'impact préalable ». Le gouvernement doit rapidement mettre en œuvre les mécanismes de cohérence prévus

légalement et les doter de moyens suffisants. Il est important que les analyses d'impact soient menées de manière indépendante et sur la base des lignes directrices volontaires pour les analyses d'impact en matière de droits humains. La participation des détenteurs de droits potentiellement concernés doit être garantie. La promesse faite au début de la législature 2020-2024 de prévoir la création d'un organe consultatif interministériel sur la cohérence des politiques doit être mise en pratique de toute urgence.

L'Union européenne a également inclus la cohérence des politiques en faveur du développement dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 208). La future loi sur les systèmes alimentaires durables, qui traduit dans la législation les ambitions du green deal et des stratégies associées (y compris « de la ferme à la table »), a pour ambition d'accélérer la transition du système alimentaire et d'assurer davantage de cohérences entre les politiques agroalimentaires et les enjeux de santé, d'environnement ou encore de climat.

Une vision holistique, à l'échelle du système, et un cadre clair sont indispensables pour adopter des politiques cohérentes qui s'attaquent aux multiples crises liées au climat, à la biodiversité, aux inégalités et aux injustices et qui soutiennent la transition vers des systèmes alimentaires durables, économiquement viables, socialement équitables et respectueux des limites planétaires, sans compromettre la sécurité alimentaire des générations futures. Les décideurs politiques doivent rechercher une cohérence interne (au sein des différents canaux de la coopération au développement) et externe (entre les politiques de développement et les politiques agricoles, commerciales et énergétiques notamment). Il est fondamental que les droits humains et particulièrement le droit à l'alimentation soient priorités lorsqu'il y a des arbitrages à réaliser entre des politiques aux conséquences contradictoires. Les 13 principes de l'agroécologie<sup>53</sup> forment un ensemble qui peut servir de cadre pour promouvoir la cohérence des politiques pour des systèmes alimentaires durables.

51 Comme par exemple dans les plantations de fruits en Espagne : Le Soir (2022) Les fruits rouges arrivent: en Espagne, les personnes qui les cueillent dégustent!

52 Voir par exemple le cas de l'Ouganda : World Bank (2022) How to Cope with a Refugee Shock? Evidence from Uganda.

53 HLPE. 2019. Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome.

## Notes



Photo CFS - © FAO/Giulio Napolitano

### Note rédigée au nom de la Coalition contre la faim par

Victor Beaume (Caritas Belgium), Fairouz Gazdallah (OXFAM Belgique), Amaury Ghijsselings (CNCD-11.11.11.), François Grenade (Humundi), Alice Jandrain (Iles de Paix), Suzy Serneels (Broederlijk Delen), Patricia Toelen (DBA)  
Contact : Amaury.ghijsselings@cncd.be



coalitie **tegen de honger**  
coalition **contre la faim**

[www.coalitioncontrelafaim.be](http://www.coalitioncontrelafaim.be)